

*Ce petit guide recèle une mine d'informations pour les stages de ski ou de surf que le Schuss Valentinois propose à vos enfants pendant les congés d'hiver, **du 8 au 16 février 2009**. Que vous soyez habitués ou non au club, nous vous conseillons de le lire attentivement...*

Que contient le dossier d'inscription ?

Pour participer à un stage, votre enfant doit être adhérent pour la saison 2008-2009 au Schuss Valentinois et être en possession de la carte neige FFS.

Votre enfant et vous même avez pris connaissance du règlement intérieur et du projet pédagogique que le Schuss vous a remis avec le formulaire d'inscription.

Le dossier d'inscription à retourner au Schuss comprend, pour chaque enfant :

- Le formulaire d'inscription ci-joint obligatoirement signé par un parent ou tuteur,
- 1 photo de l'enfant avec son nom et prénom inscrits au dos,
- 2 enveloppes timbrées avec votre adresse inscrite au recto,
- Le règlement de **340,00 euros** par enfant. [chèque - espèces - chèques vacances].

Il inclut le séjour en pension complète au départ de Valence, l'encadrement par les moniteurs fédéraux, les cours ESF avec le passage des "étoiles" et ... la médaille !

⚠ Ce dossier d'inscription doit être remis au local du Schuss lors des permanences les lundi, mercredi ou vendredi de 17 à 19h00.

Quand dois-je déposer le dossier d'inscription ?

Le dépôt des dossiers doit s'effectuer entre le vendredi 14 novembre et le vendredi 19 décembre 2008.

Nous nous engageons à vous fournir une réponse définitive d'acceptation de votre enfant au stage pour le 25 décembre ! Cette réponse se fera par courrier postal et comportera toutes les consignes pratiques.

Pour les questions de dernière minute et pour avoir une information complète sur le déroulement des stages, nous vous proposerons 2 soirées "**Informations Stages**". La date et l'heure seront précisées dans le courrier de confirmation.

Comment le Schuss choisit-il les enfants s'il y a trop de demandes ?

Les stages scolaires sont ouverts à tous les enfants de 9 à 18 ans, dans la limite des places disponibles.

Le dossier d'inscription doit être complet à la date du 19 décembre.

Le Schuss choisit en priorité les enfants âgés de 9 à 15 ans révolus, c'est à dire nés après le 1^{er} janvier 1993 et avant le 31 décembre 1999 et les enfants qui peuvent indifféremment participer à l'un ou l'autre des 2 stages.

Une liste d'attente de 3 enfants par stage est établie, avec votre accord, pour permettre de compléter le stage en cas de défection.

Que se passe-t-il si mon enfant ne peut pas se rendre au stage ?

Sont applicables les modalités d'annulation suivantes :

- Toute annulation doit être formulée par écrit à l'attention de Michèle Pennet, responsable des stages,
- Les frais d'adhésion au Schuss et de Carte Neige ne sont jamais remboursés,
- En cas d'annulation effectuée avant le 9 janvier, le montant du stage sera intégralement restitué,
- En cas d'annulation entre le 10 et le 31 janvier, une somme forfaitaire de 40 € sera retenue,
- A partir du 1^{er} février, une somme forfaitaire de 110 € sera retenue,
- En cas de non présentation le jour du départ ou lors d'un retour anticipé du stage, aucun remboursement ne sera effectué.

Le Schuss encaisse le règlement le 1^{er} jour du stage.

Qui joindre pour en savoir plus ?

Pensez à noter votre e-mail dans la fiche d'adhésion au Schuss : c'est tellement plus facile pour vous joindre...

Responsable des stages : Michèle Pennet

– michele.pennet@wanadoo.fr [sans hésiter] – 06 74 03 70 93 [en cas d'urgence] –

Nature de l'activité

ski alpin et snowboard

Durée

5 jours

Public

enfants de 9 à 17 ans

Lieu

Les séjours scolaires sont organisés au Collet d'Allevard, en Isère, dans le chalet Robert Ferrero, propriété du Schuss Valentinois.

Période

Deux séjours sont répartis sur la zone des vacances scolaires de l'académie de Grenoble.

Pour l'année 2008-2009 :

1^{er} stage : du 08/02/08 au 12/02/08

2^e stage : du 12/02/08 au 16/02/08

Nombre d'enfants concernés : 88

D'une capacité de 65 places, le chalet a un agrément DDJS pour 44 enfants.

Transport

Le transport se fait en car, avec la société de transport Régie Voyages Drôme.

Equipe d'encadrement :

- deux directeurs de stage bénévoles par stage
- 8 moniteurs fédéraux 1^{er} ou 2^{ème} degré, en ski et snowboard, issus du club
- les moniteurs ESF nécessaires en fonction des niveaux

Objectifs éducatifs

- profiter de la structure du Schuss Valentinois au Collet d'Allevard, pour permettre à des enfants de pratiquer l'activité ski ou surf sous la forme d'un stage de 5 jours
- développer la capacité à vivre en groupe, sur les pistes et en dehors, dans le respect d'autrui et le respect des règles établies
- développer la responsabilité, l'autonomie
- ouvrir l'enfant au respect de l'environnement et du patrimoine

Objectifs pédagogiques

L'enfant requiert un comportement et une approche pédagogique adaptés de la part du moniteur.

Il s'agit de faire progresser l'enfant en fonction de son niveau initial, de sa disponibilité, de ses attentes, de sa motivation.

L'enseignement est basé sur 3 axes de travail :

- familiarisation : marcher, glisser, remonter
- apprentissage : acquisition des fondamentaux du ski
- performance : pratique plus intense qui conduit à des gestes plus fins et mieux adaptés

Organisation pédagogique : par groupes de niveaux

La progression technique est issue des principes du Mémento de l'enseignement du ski français 2007, en partenariat avec l'ESF du Collet d'Allevard.

La sécurité sera au centre de nos préoccupations.

Organisation du séjour

1^{er} jour : départ en car de Valence, arrivée au Collet d'Allevard dans la matinée, installation dans les chambres.

Activité ski avec les moniteurs fédéraux.

Du 2^e au 4^e jour : ski avec les moniteurs ESF de 9h à 11h, puis avec les moniteurs fédéraux le reste du temps.

5^e jour : évaluation par passage des tests ESF, puis ski avec les moniteurs fédéraux. Retour en car sur Valence en début de soirée.

Journée type

7h30 : réveil

8h-8h30 : petit-déjeuner

9h : prise en charge des enfants par les moniteurs ESF, par groupes de niveau

11h : prise en charge des mêmes groupes par les moniteurs fédéraux

12h30 : repas au chalet

13h-14h : temps libre, jeux

14h -17h : ski encadré par les moniteurs fédéraux, toujours par groupe de niveau

17h15 : goûter au chalet

17h30-18h30 : douches

18h30-19h30 : temps libre, jeux

19h30 : repas

20h30-21h30 : animation préparée par les moniteurs

21h30 : coucher

*Depuis de nombreuses années, nous organisons des stages de ski ou de surf pour les jeunes, enfants et adolescents. Nous mettons toute notre énergie et notre savoir-faire pour proposer des séjours à la fois conviviaux et sportifs. Ces stages sont en effet un réel lieu d'apprentissage ou de perfectionnement du ski ou du surf. Ils sont conçus pour transmettre à vos enfants le plaisir de la glisse avec une pratique intensive et pour leur faire partager une expérience riche de vie en collectivité. **Dans cet esprit, nous souhaitons que la tolérance, le respect des autres et des règles anime chaque participant.***

- Art 1. Ce règlement est applicable pendant les stages scolaires au chalet du Schuss Valentinois au Collet d'Allevard (Isère). Le comité directeur du Schuss Valentinois donne tout pouvoir aux responsables du séjour.
- Art 2. Les enfants de 9 à 15 ans sont sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement 24H/24 et obligatoirement pris en charge par celle-ci. Ils suivent impérativement les cours ESF. Ils sont tenus d'assister à toutes les séances de ski ou de surf et de participer aux animations proposées (sauf dérogation du directeur de stage).
- Art 3. A partir de 16 ans, sauf demande écrite des parents, les stagiaires ne seront pas encadrés par l'équipe dirigeante pendant les heures de ski ou de surf mais restent sous sa responsabilité en dehors de ces heures. Ils sont donc tenus de participer aux animations proposées.
- Art 4. Les horaires et l'emploi du temps affichés au chalet doivent être strictement respectés. Entre 17 et 19 heures, les stagiaires encadrés par un responsable peuvent se rendre à la station.
- Art 5. Après 22 heures, il est exigé le silence dans les chambres. Les veillées sont dirigées par le responsable du séjour assisté des animateurs du club.
- Art 6. Il est strictement interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans l'ensemble du chalet.
- Art 7. Toute casse ou dégradation de matériel sera facturée aux stagiaires responsables.
- Art 8. Les stagiaires doivent ranger et nettoyer leur chambre, mettre et débarrasser la table.
- Art 9. En cas de participation à 2 séjours consécutifs, il sera déduit du coût du 2^{ème} stage un repas de midi et une journée de forfait de remontée mécanique.
- Art 10. Le responsable du séjour se réserve le droit de renvoyer immédiatement tout stagiaire qui ne respecterait pas ce règlement. Aucun remboursement ne sera alors consenti. Tout stagiaire ayant reçu un avertissement sera exclu des prochains stages.
- Art 11. Le club décline toute responsabilité sur d'éventuels vols d'effets personnels ou de téléphone portable.
- Art 12. **LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE. Pour les surfeurs, les protections des poignets sont vivement recommandées.**